

102

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 30 novembre 2020

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	23 novembre 2020	23 novembre 2020
23	17	17+3		

**Délibération n° 30112020.079 : Imputation budgétaire comptable des biens meubles de faible valeur en investissement – Exercice 2020**

L'an deux mille vingt, **le lundi 30 novembre 2020** à vingt heures, compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19 et afin de respecter les « gestes barrière », l'accueil du public se limitera à 20 personnes. Le conseil municipal de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle municipale de la commune déléguée de Saint Germain de Marencennes, sous la présidence de Monsieur Walter GARCIA, Maire.

Membres présents :
Jackie ALBERT, Cécile BONNIFAIT, Jean-Pierre PARONNEAU, Colette PARONNAUD, Cédric ROUSSEAU, Micheline SIMONNEAU, Denis DUBOURGNOUX, Claude RAVON, Isabelle DUMONT, Christophe PARION, Martine LLEU, Rémi GROLAUD, Sandrine GUIBERT, Marina BERVOETS, Jean-François MALTERRE, Annie MENDEVILLE.
Membres absents non représentés :
Fanny GRIMAUD, Marc-Antoine LAMBERT, Sébastien SANTOLINI.
Membres absents représentés :
Jean-Luc PROQUIN, Christèle ROBLIN, Patrick MORENNE.
Secrétaire de séance : Cécile BONNIFAIT.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, Tome II, Titre III, Chapitre IV,  
Vu l'article L2122-21, 3°) du Code général des collectivités territoriales,  
Vu la circulaire NOR/INT/B0200059C du 26 février 2002 relative aux règles d'imputation des dépenses du secteur public local,  
Vu l'arrêté du 26 octobre 2001 relatif à l'imputation des dépenses du secteur public local pris en application de l'article L2122-21 du Code général des collectivités territoriales,  
Considérant qu'il est nécessaire d'établir une liste des biens de faible valeur acquis sur l'exercice 2020,  
Vu la liste annexée des dépenses de faibles valeurs,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres :**

- **Donne** acte au rapporteur des explications détaillées ci-dessus,
- **Décide** d'imputer à la section d'investissement du budget de l'exercice 2020, l'achat du matériel décrit ci-après :

N° immo.	Désignation	Valeur d'acquisition	Compte par nature
<b>240-215782020.01</b>	<b>Matériel, outillages et équipements</b>	<b>98.90€</b>	<b>21578</b>
	Lame ronce 2 dents	18.76 €	
	Gyrophare Led	80.14 €	
<b>240-21582020.01</b>	<b>Matériel, outillages et équipements</b>	<b>203.09 €</b>	<b>2158</b>
	Aménagement PARTNER	203.09 €	
<b>240-21582020.02</b>	<b>Matériel, outillages et équipements</b>	<b>1 390.44 €</b>	<b>2158</b>
	Croisillon	333.74 €	
	Binettes	148.80 €	
	Barrière de signalisation	63.70 €	
	Couteau réciproicateur	130.20 €	
	Sabot plaque vibrante	714.00 €	
<b>240-21582020.03</b>	<b>Matériel, outillages et équipements</b>	<b>684.16 €</b>	<b>2158</b>
	Chariot de transport	270.00 €	
	Grue mobile pliante	414.16 €	
<b>240-21812020.01</b>	<b>Agencements</b>	<b>4 570.36 €</b>	<b>2181</b>
	Linoléum agence postale	855.34 €	
	Cornière inox	181.13 €	

	Dalles LED	979.79 €	
	Store école	138.08 €	
	Plexiglass mairie	372.00 €	
	Stores mairie	247.20 €	
	Mitigeur cantine Péré	462.23 €	
	Linoléum classes maternelles	1 334.59 €	
<b>240-21832020.01</b>	<b>Matériel informatique</b>	<b>189.00 €</b>	<b>2183</b>
	Routeur	149.00 €	
	Clavier informatique	40.00 €	
<b>240-21882020.01</b>	<b>Matériel, outillages et équipements</b>	<b>4 825.48 €</b>	<b>2188</b>
	Plateau support disque	218.40 €	
	Poteau de guidage mairie	165.56 €	
	Matériel cantine	4 180.50 €	
	Visière protection	88.60 €	
	Tabourets école	172.42 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>11 961.43 €</b>	

- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2020,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 – 200080091-- 2020 <u>1130</u> -- <u>30/11/2020 279</u> ----- -- <u>DE</u>
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : <u>04/12/2020</u>

Fait et délibéré les jours, mois et ans désignés ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Les signatures sont au registre.

SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Le 1<sup>er</sup> décembre 2020.

Le Maire,

Walter GARCIA.